

Déclaration préalable FSU CTA du lundi 30 août 2021

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA,

La tenue de ce CTA, à 48h de la pré-rentrée, à la veille donc d'une année qui va de nouveau mettre à rude épreuve l'École, les élèves et les personnels, ne peut être accueillie que positivement.

Le Ministre, de son côté, a persisté cet été à communiquer via les médias (cf. JDD du 22 août) avant d'informer les personnels. Nous voulons voir dans l'organisation de ces échanges ce matin la volonté de Madame la Rectrice de donner la priorité aux échanges avec les élus des personnels, et de témoigner ainsi du respect dû aux personnels et aux usagers.

L'objectif affiché par le Ministère, " Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous " (voir site du Ministère) ne peut être que partagé. Le Ministre pourtant, ne reculant devant aucune provocation, répand dans les médias l'expression «école ouverte», titre de son ouvrage, écrit pendant l'été. Il y développe l'idée d'un clivage artificiel entre ceux qui voudraient fermer les écoles et lui, seul contre tous, ayant triomphé de tous les obstacles, pour gagner le grand concours international de la continuité pédagogique. Encore faudrait-il pour cela que l'anticipation que la FSU réclame depuis le début de la crise sanitaire devienne enfin la règle, et que des moyens et des mesures à la hauteur soient au rendez-vous. Mais Jean-Michel Blanquer a préféré se consacrer à son auto-glorification, plutôt que de préparer une rentrée en bonne et due forme. Le résultat : beaucoup de flou dans le discours tenu par le Ministère sur la rentrée ! C'est pourquoi nous attendons aujourd'hui des réponses plus précises à nos très nombreuses interrogations, et des engagements plus fermes que n'ont pu l'être ceux du Ministère, lors de la réunion du 25 août.

- Le niveau choisi pour le protocole (niveau 2 pour la métropole) nous interroge : il est arrêté pour l'ensemble du territoire, alors que les situations sont extrêmement diverses. Sur quelles bases a été prise cette décision ? Quels indicateurs définissent les seuils qui permettent de passer d'un niveau à l'autre ? A quel niveau se prend la décision ?

- Les mesures correspondantes interrogent elles aussi : les enseignements auront lieu en présentiel sur l'ensemble des niveaux, mais avec « limitation du brassage ». Comment cela peut-il être mis en œuvre ? N'est-il pas nécessaire dès à présent, par exemple, de renforcer les mesures sur la cantine, moment où les élèves ne portent pas de masques ? Les effectifs des groupes sont un élément absolument déterminant pour éviter le brassage, or, il n'en est pas question.

- Si l'importance de l'aération est désormais reconnue, il reste à équiper de nombreux établissements pour qu'elle y soit possible et efficace. Un état des lieux a-t-il été effectué dans l'académie ? Où en est l'équipement en capteurs de CO2 ? Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour les investissements locaux. Qu'en est-il de l'aide de l'État aux collectivités ?

- La vaccination en milieu scolaire, qui peut permettre de faciliter la vaccination des élèves et des familles volontaires, doit être anticipée pour avoir lieu dans les meilleures conditions, et sans désorganiser les EPLE. Le Ministère a apporté quelques précisions, mais de nombreuses questions demeurent quant à l'organisation de cette opération : Qui va recueillir les consentements des familles ? Qui aura accès à l'information sur le statut vaccinal des élèves ? Qui va encadrer et surveiller les élèves lors des déplacements ?

Nous alertons dès à présent sur le fait que cette opération ne devra pas peser sur les vies scolaires, déjà en sous-effectifs. Des moyens supplémentaires (médiateurs LAC, AED) sont-ils prévus ? La seule reconduction des moyens en médiateurs ne sera pas suffisante pour permettre la vaccination rapide et massive des élèves !

Impossible de ne pas faire le parallèle avec les campagnes de tests de l'an dernier, qui ont été un échec, en raison d'une mauvaise organisation et d'une communication peu efficace. Ces opérations, qui peuvent être d'une réelle utilité, sont à poursuivre, afin d'avoir des informations fiables et d'éviter l'isolement, en tirant les leçons de l'an dernier. Qu'est-il prévu à cet égard ? Quelle communication est prévue ?

Pour finir, des questions se posent de nouveau, dès la rentrée, pour les personnels, en particulier pour les personnels vulnérables :

- Le décret du 10 novembre 2020 étant toujours en vigueur, il convient de s'assurer que la situation des personnels vulnérables placés en travail à distance ou en ASA soit prolongée, sans que ces personnels aient de nouveau à justifier de leur situation.
- Combien de collègues sont placés en ASA à ce jour ? Quels moyens sont mis en œuvre pour les remplacer ?

Sur tous ces sujets, comme sur la question du protocole et des règles à appliquer en cas de suspicion de COVID ou de COVID avéré (pas de jour de carence), une information claire en direction de tous les personnels reste indispensable.

moyens condition de travail service public education

Les dernières années de quinquennat apaisent souvent la frénésie réformatrice. Avec J.-M. Blanquer, il n'en est rien. Au contraire, plein gaz dans la dernière ligne droite ! Coup d'accélérateur sur la transformation du bac, imposition d'une réforme du lycée qui fait exploser le groupe classe, accroissement de la sélection à l'entrée dans le supérieur. **Le déroulement de la session 2021 du bac a ajouté son lot de couacs, illustrant l'usine à gaz qu'est la réforme : organisation chaotique de l'envoi des convocations, multiples ratés du Grand Oral. La liste est longue.** On croyait avoir tout vu. C'était sans compter sur une salve nourrie contre les personnels. La mise en place du contrôle continu intégral rencontre l'opposition de la Profession, tant les sessions de bac 2020 et 2021 ont montré les conséquences délétères de la remise en cause du caractère national du bac : inégalités entre lycées, pressions subies par les collègues, etc. Pourtant le Ministère s'obstine et va même jusqu'à remettre en cause la liberté pédagogique des professeurs en imposant un projet local d'évaluation.

La FSU continue à dénoncer les réformes du lycée et du baccalauréat. Elle défend un lycée fondé sur la démocratisation, des épreuves terminales, anonymes et nationales, autant d'éléments indispensables pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

Les collègues sont les grands oubliés de la rentrée. Alors que l'académie connaît une forte croissance démographique, les établissements voient les conséquences des moyens insuffisants pour la rentrée : explosion des effectifs avec parfois plus de 30 élèves par classe. La faiblesse des moyens ne peut qu'accentuer la dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement, surtout là où les HSA explosent. Peut-on se satisfaire de cette évolution alors que les élèves les plus fragiles ont pâti du confinement ? Comment assurer un enseignement de qualité dans des classes surchargées et ne bénéficiant pas de cours en effectifs réduits ? Ce n'est pas le dispositif « devoirs faits »,

plâtre sur une jambe de bois, qui répondra à l'ampleur des besoins.

La crise sanitaire a tout particulièrement touché les catégories sociales les plus défavorisées. Pourtant, l'Éducation prioritaire est profondément affaiblie en cette rentrée. D'abord, les nouveaux modes de calcul des DHG pénalisent les collèges REP et REP + qui ont subi d'importantes reprises de moyens. Les équipes ont donc dû faire des choix inacceptables, comme arbitrer entre le maintien de dispositifs pour les élèves en difficultés et le financement de classes moins chargées.

Enfin, nous nous inquiétons des projets de suppression du label REP au profit de contrats locaux d'accompagnement. Les CLA ne répondent en rien aux besoins de l'EP, qui demande de l'investissement sans pour autant corseter les équipes. Simultanément, les REP+ sont peu à peu phagocytés par le label des cités éducatives. Elles semblent des coquilles vides mais sont des incubateurs de déréglementations.

Parce que, pour la FSU, tous les élèves ont le droit à une éducation ambitieuse et émancipatrice, la FSU se mobilisera pour préserver l'attribution des moyens spécifiques indispensables à la démocratisation des savoirs. Elle rappelle sa revendication d'une carte de l'Éducation prioritaire élargie, incluant à nouveau les lycées.

Salaire respect de personnels

Les annonces concernant la rémunération des personnels faites la semaine dernière sont une nouvelle fois bien loin des attentes légitimes des personnels d'un point de vue salarial. Les éléments de communication égocentrés du Ministre qui prétendait mettre en place une « revalorisation historique » sont toujours aussi éloignés de la réalité, qui constitue quant à elle est un nouvel affront à nos professions.

66 % des personnels étaient exclus de la première tranche de la prime d'attractivité ; 42 % ne sont toujours pas concernés par la deuxième. Et les montants restent bien faibles, au vu du décrochage des rémunérations des personnels enseignants depuis plusieurs années.

Les 700 millions promis par le Ministre ne sont en réalité qu'un mirage, dont il ne reste plus que 245 millions d'euros pour l'année 2022.

Quant à la promesse d'un début de carrière à 2000 euros, il faudrait hypothétiquement attendre après 2022....

Contrairement à ce qui est fait, un réel plan de revalorisation à la hauteur des enjeux exige d'engager une loi de programmation pluriannuelle.

Concernant les AESH, les choix politiques sont encore une fois en contradiction avec le discours de façade et la prétendue priorité à l'inclusion scolaire.

Suites aux mobilisations initiées par la FSU, le ministère instaure une grille d'avancement automatique. C'est bien sûr une avancée, mais encore insuffisante pour répondre aux revendications des personnels AESH.

La création nécessaire d'un corps de fonctionnaire catégorie B, que nous revendiquons, n'est pas prévue par le décret présenté le 21 juillet 2021). A cela s'ajoute l'insuffisance de la grille de rémunération proposée. En effet l'indice majoré du premier échelon, 335, est tout simplement indécent : il sera très probablement au dessous du niveau du SMIC dès le 1er janvier 2022

La FSU demande la tenue rapide d'un GT académique sur la rémunération des AESH et plus globalement sur leur conditions de travail.

Concernant les conditions de travail et de salaires des AED, l'Administration reste aux abonnés absents, maintenant de fait l'ensemble de ces personnels indispensables au bon

fonctionnement de notre institution tout particulièrement dans la période que nous venons de vivre dans une précarité insupportable.

Les annonces ministérielles sur la prime d'attractivité proposent une augmentation a minima des personnels contractuels. Cela s'ajoute aux choix désastreux faits par notre académie, pour la gestion de ces personnels.

Les non renouvellements de contrat décidés l'an dernier alors que les besoins sont toujours là sont inacceptables. La réponse lénifiante apporté par le Rectorat lors de l'audience intersyndicale du 7 juillet a été la mise en place d'un nouveau « pilotage du recrutement » plus en adéquation avec les besoins. Cette réponse est supposée justifier la mise en insécurité de bon nombre de personnels précaires. Elle montre en réalité le peu de cas que notre administration fait d'eux.

La FSU tient à dénoncer une nouvelle fois la brutalité dont ils sont victimes, que ce soit du fait d'outils de gestion RH inexistant, de modalités de gestion d'un autre siècle ou de choix politiques : aucun outil informatique permettant d'identifier de manière systématique les contractuels devant bénéficier d'une évolution indiciaire ou d'une CDIisation, recours à des intervenants extérieurs pour enseigner, opacité dans les non renouvellements....

A cela s'ajoutent des temps de réponse très lents de l'Administration à ces situations, son refus, dans certains cas, de corriger des erreurs manifestes.

Est-ce ainsi, Madame la Rectrice, que vous entendez développer la « marque employeur » ?

Suite à l'audience intersyndicale du 7 juillet nous attendions un retour sur l'ensemble des situations soulevées par les différentes OS. Nous l'attendons encore aujourd'hui. Qu'en est-il ?

Concernant les contractuels infirmiers scolaires, nous vous avons interpellée lors du dernier CTA sur le choix incompréhensible mais surtout inacceptable fait par l'Administration de leur proposer uniquement des contrat de 10 mois et non de 12. Nous n'avons pas eu de retour sur ce point contrairement aux engagements pris lors de ce CTA.

Une réelle revalorisation de nos professions passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate de tous les personnels, une revalorisation significative pour les contractuels, les AED et les AESH ainsi qu'un plan massif de titularisation pour résorber la précarité.

conclusion

La FSU revendique : un plan d'urgence dans l'Éducation, des postes à la hauteur des besoins, une réelle revalorisation de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail. Pour cela elle appelle les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Elle soutiendra toutes ces actions, qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. Elle appelle les personnels à la grève le 23 septembre. Elle appellera à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle.